



APARTÉ, UNE ASSOCIATION CULTURELLE QUI SOUTIEN LES ARTS DU SPECTACLE

Permettre aux publics les plus éloignés de la culture de se familiariser avec les arts du spectacle. Aparté leur propose des places, des rencontres avec des artistes, des stages de théâtre, de danse, de chant ...

Aider les comédiens, les chanteurs, les danseurs, les musiciens à se produire. Aparté leur apporte une aide financière et/ou logistique.

UNE DOUBLE VOCATION

UN TRIPLE INTÉRÊT

- Participer à la réalisation d'une ambition culturelle généreuse en faveur des publics en difficulté et des artistes. Partager ce projet vertueux avec d'autres chefs d'entreprises.
- Accéder à des événements exclusifs, « clés en main », en présence des artistes, au cœur de Bordeaux : soirées théâtrales, musicales, chorégraphiques, répétitions générales, soirées privées sur-mesure...
- Bénéficier d'une déduction fiscale de 60 % du montant du don, conformément à la loi sur le mécénat du 1er août 2003.

RECOMMANDÉ
AUX ENTREPRISES
ET CSE

MEMBRE BIENFAITEUR
6 000€

Cotisation : 2 000€
Don : 4 000€

MEMBRE DONATEUR
4 000€

Cotisation : 1 500€
Don : 2 500€

RECOMMANDÉ
AUX PME

MEMBRE PARRAIN
2 000€

Cotisation : 800€
Don : 1 200€

MEMBRE AMI
1 000€

Cotisation : 400€
Don : 600€

La cotisation participe au fonctionnement d'Aparté.
Le don permet de financer ses actions solidaires.

QUATRE CATÉGORIES D'ADHÉSION ANNUELLE

DES AVANTAGES MULTIPLES

Chaque catégorie d'adhésion bénéficie d'avantages spécifiques (dans la limite de 25 % du montant du don).

MEMBRE BIENFAITEUR

2400€ de défiscalisation.

2 coffrets cadeaux, 40 places de répétition générale avec champagne, une dégustation vin/fromages au Molière pour 12 personnes, une mise à disposition d'un salon au Molière deux fois dans la saison en journée ou soirée*.

MEMBRE DONATEUR

1500€ de défiscalisation.

2 coffrets cadeaux**, 24 places de répétition générale avec champagne, une dégustation vin/fromages au Molière pour 12 personnes, une mise à disposition d'un salon au Molière une fois dans la saison en journée*.

MEMBRE PARRAIN

720€ de défiscalisation.

1 coffret cadeau**, 12 places de répétition générale avec champagne, une dégustation vin/fromages au Molière pour 12 personnes*.

MEMBRE AMI

360€ de défiscalisation.

1 coffret cadeau**, 6 places de répétition générale avec champagne.

Autre avantage commun à toutes catégories : celui de se retrouver régulièrement entre chefs d'entreprises autour d'événements culturels uniques et de projets solidaires.

*Sous réserve de disponibilité

**Coffret Cadeau: 2 places valables un an ainsi que 2 Pass Champagne.

La société _____

Représentée par _____

Fonction _____

Domiciliée _____

Code Postal _____

Ville _____

Mail _____

Téléphone _____

Adhère à Aparté en tant que :

BIENFAITEUR 6000€
Cotisation 2000€ / Don 4000€
Coût réel après défiscalisation 3600€

PARRAIN 2000€
Cotisation 800€ / Don 1200€
Coût réel après défiscalisation 1280€

DONATEUR 4000€
Cotisation 1500€ / Don 2500€
Coût réel après défiscalisation 2500€

AMI 1000€
Cotisation 400€ / Don 600€
Coût réel après défiscalisation 640€

Fait en deux exemplaires, à _____

Le _____

Aparté

Le Mécène

L'adhésion est valable 12 mois à réception du règlement.

Merci de retourner votre bulletin accompagné de votre chèque à l'ordre d'Aparté

Un reçu fiscal vous sera adressé. Il vous permettra de bénéficier d'une réduction fiscale de 60% du montant du don (conformément à loi du 1er Août 2003).

Apports du Mécène

Le mécène versera la somme prévue au titre de son adhésion à l'association à la signature du bulletin.

Apports d'Aparté

Aparté accordera au mécène les avantages correspondants à son niveau d'adhésion, sous réserve des disponibilités. Conformément à la loi sur le mécénat, ces avantages sont limités à 25% du montant du don.

Assurances

En cas d'occupation d'un espace dans le cadre de soirée privée, le mécène s'engage à produire un contrat d'assurance multirisques RC.

Annulation - Renouvellement

Hormis cas de force majeure, l'adhésion prend fin au terme de 12 mois. Elle pourra être reconduite par simple volonté du mécène. Une nouvelle adhésion sera alors établie.

Compétence juridique

De convention expresse entre les parties, toute contestation sur l'interprétation ou l'application de l'adhésion du mécène relèvera des Tribunaux de Bordeaux, auxquels il est fait attribution de juridiction, après épuisement des voies amiables.